



**inkipio**

audit

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'AIN  
19 rue du 4 septembre  
01000 BOURG EN BRESSE**

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2019**

Inkipio sas

78 A rue Gay Lussac 01440 Viriat • Tél. +33 (0)4 72 68 22 70 • E-mail : [info@inkipio.fr](mailto:info@inkipio.fr) • website : [www.inkipio.fr](http://www.inkipio.fr)

Société par Actions Simplifiée inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

S.A.S. au capital de 40.000 € • 399 982 602 RCS Bourg en Bresse

Membre indépendant de



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN

19 rue du 4 septembre  
01000 - BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 JUIN 2019

A l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 novembre 2019

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de la Fédération.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.




Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Viriat, le 12 mars 2021  
Le Commissaire aux Comptes  
**Inkipio sas**



Gérard ALBRIEUX



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	46 751	42 353	4 398	4 857
Immobilisations corporelles	2 773 469	2 015 620	757 849	808 138
Immobilisations financières	43 800		43 800	47 400
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 864 020</b>	<b>2 057 973</b>	<b>806 047</b>	<b>860 395</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	380		380	6 565
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	685 872		685 872	662 955
Valeurs mobilières de placement	1 995 510		1 995 510	1 500 010
Disponibilités (autres que caisse)	1 150 039		1 150 039	1 473 937
Caisse	742		742	1 078
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 832 542</b>		<b>3 832 542</b>	<b>3 644 545</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	76 347		76 347	62 062
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>76 347</b>		<b>76 347</b>	<b>62 062</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 772 909</b>	<b>2 057 973</b>	<b>4 714 936</b>	<b>4 567 002</b>



## Bilan passif

	au 30/06/2019	au 30/06/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	3 338 179	3 264 341
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-263 451</b>	<b>73 838</b>
Report à nouveau		
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>3 074 728</b>	<b>3 338 179</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	95 067	128 302
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>3 169 795</b>	<b>3 466 481</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>37 051</b>	<b>18 875</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>111 161</b>	<b>137 500</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	114 551	114 313
Autres	921 728	542 054
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 036 279</b>	<b>656 367</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>360 650</b>	<b>287 778</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 714 936</b>	<b>4 567 002</b>



## Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	64 738	4,93	33 217	2,35	31 521	94,89
Production vendue	43 882	3,34	44 232	3,13	-350	-0,79
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	172 976	13,17	272 799	19,28	-99 823	-36,59
Reprises et Transferts de charge	24 090	1,83	1 782	0,13	22 308	NS
Cotisations	1 031 530	78,56	1 064 939	75,25	-33 409	-3,14
Autres produits	1 114 856	84,90	1 204 242	85,09	-89 385	-7,42
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 452 073</b>	<b>186,74</b>	<b>2 621 211</b>	<b>185,22</b>	<b>-169 137</b>	<b>-6,45</b>
Achats de marchandises	150 146	11,43	76 918	5,44	73 228	95,20
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	949 859	72,34	709 532	50,14	240 327	33,87
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	700 360	53,34	764 294	54,01	-63 934	-8,37
Impôts et taxes	60 659	4,62	66 396	4,69	-5 737	-8,64
Salaires et Traitements	482 913	36,78	491 028	34,70	-8 116	-1,65
Charges sociales	274 140	20,88	307 201	21,71	-33 061	-10,76
Amortissements et provisions	104 379	7,95	95 116	6,72	9 262	9,74
Autres charges	102 406	7,80	122 864	8,68	-20 458	-16,65
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 824 861</b>	<b>215,12</b>	<b>2 633 350</b>	<b>186,08</b>	<b>191 511</b>	<b>7,27</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-372 788</b>	<b>-28,39</b>	<b>-12 139</b>	<b>-0,86</b>	<b>-360 648</b>	<b>NS</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	5 200	0,40	5 314	0,38	-114	-2,15
Charges financières			52		-52	-100,00
<b>Résultat financier</b>	<b>5 200</b>	<b>0,40</b>	<b>5 262</b>	<b>0,37</b>	<b>-62</b>	<b>-1,18</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-367 588</b>	<b>-27,99</b>	<b>-6 878</b>	<b>-0,49</b>	<b>-360 710</b>	<b>NS</b>
Produits exceptionnels	95 323	7,26	145 734	10,30	-50 410	-34,59
Charges exceptionnelles	17 525	1,33	8 518	0,60	9 007	105,75
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>77 798</b>	<b>5,92</b>	<b>137 216</b>	<b>9,70</b>	<b>-59 418</b>	<b>-43,30</b>
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	115 439	8,79	81 000	5,72	34 439	42,52
Engagements à réaliser	89 100	6,79	137 500	9,72	-48 400	-35,20
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-263 451</b>	<b>-20,06</b>	<b>73 838</b>	<b>5,22</b>	<b>-337 289</b>	<b>-456,80</b>
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>Total des produits</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
<b>Total des charges</b>						



**ETATS DE SYNTHESE**

**2019**

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe





## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FEDERATION CHASSEURS AIN-CONSOLIDE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 4 714 936 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 263 451 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/11/2019 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Logiciels : 3 ans
- \* Terrains et aménagements : 10 ans
- \* Constructions : 20 ans
- \* Agencements des constructions : 8 à 20 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- \* Audiovisuel : 5 à 8 ans
- \* Collection : 8 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 2 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Règles et méthodes comptables

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Contribution exceptionnelle :

- 2017/2018 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée du 20 avril 2018, a fait un appel de 251 628.55 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts. Le solde non encaissé a fait l'objet d'une provision pour risques et charges pour un montant de 13 705.94 €.

- 2018/2019 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée du 26 avril 2019, a fait un appel de 192 298.89 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts. Le solde non encaissé a fait l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant de 6 151.38 €.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 461	2 290		46 751
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>44 461</b>	<b>2 290</b>		<b>46 751</b>
- Terrains	733 159			733 159
- Constructions sur sol propre	875 820			875 820
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	628 201			628 201
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	108 979	23 662		132 641
- Installations générales, agencements aménagements divers	69 946			69 946
- Matériel de transport	221 114			221 114
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 254	4 334		112 588
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 745 473</b>	<b>27 996</b>		<b>2 773 469</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	47 400	3 000	6 600	43 800
<b>Immobilisations financières</b>	<b>47 400</b>	<b>3 000</b>	<b>6 600</b>	<b>43 800</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 837 334</b>	<b>33 286</b>	<b>6 600</b>	<b>2 864 020</b>



## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 290	27 996	3 000	33 286
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>2 290</b>	<b>27 996</b>	<b>3 000</b>	<b>33 286</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			6 600	6 600
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>6 600</b>	<b>6 600</b>



## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le prix d'achat, hors frais accessoires, ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Amortissements des immobilisations

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		39 604	2 749		42 353
<b>Total immobilisations incorporelles (I)</b>		<b>39 604</b>	<b>2 749</b>		<b>42 353</b>
Terrains	10 ans	122 296			122 296
Constructions	20 ans	1 417 718	29 158		1 446 875
Installations techniques matériels et outillages industriels		67 438	24 832		92 270
Installations générales agencements divers	10 ans	67 767	445		68 213
Matériel de transport	2 à 5 ans	169 645	17 071		186 716
Autres immobilisations corporelles	3 à 8 ans	92 472	6 779		99 251
<b>Total immobilisations corporelles (II)</b>		<b>1 937 335</b>	<b>78 285</b>		<b>2 015 620</b>
<b>Total général (I + II)</b>		<b>1 976 939</b>	<b>81 034</b>		<b>2 057 973</b>



## Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	2 749	78 285	81 034
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>2 749</b>	<b>78 285</b>	<b>81 034</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>			



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 806 018 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	43 800	9 600	34 200
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	685 872	685 872	
Charges constatées d'avance	76 347	76 347	
<b>Total</b>	<b>806 018</b>	<b>771 818</b>	<b>34 200</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	3 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	6 600		

### Produits à recevoir

	Montant
SUBVENTIONS A RECEVOIR	548 757
INDEMNITES A RECEVOIR	3 000
<b>Total</b>	<b>551 757</b>

### Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Plus-value latente nette de fiscalité au 30 juin 2019 : 356 386.45 €.



## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	18 875	23 345		5 169	37 051
<b>Total</b>	<b>18 875</b>	<b>23 345</b>		<b>5 169</b>	<b>37 051</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		23 345		5 169	
Financières					
Exceptionnelles					





## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 396 929 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 551	114 551		
Dettes fiscales et sociales	158 022	158 022		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	763 706	763 706		
Produits constatés d'avance	360 650	360 650		
<b>Total</b>	<b>1 396 929</b>	<b>1 396 929</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*) Dont envers les associés

Autres dettes : dont 749 931.17 € dégâts.

#### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	24 786
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	41 054
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	37 906
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	9 507
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	21 482
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	9 037
DIVERS - CHARGES A PAYER	13 775
<b>Total</b>	<b>157 545</b>



## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
NEOPOST	555		
E CONCEPTO HEBERGEMENT	609		
FRAIS POSTAUX ET T3ELECTROCOM	2 093		
COTISATION FRC	500		
ASSURANCES	9 991		
COTISATION APPED	205		
MAILEVA	250		
BOURGOGNE ROUTAGE	6 812		
VALIDATION PERMIS DE CHASSER	2 375		
IMPRIMERIE AVANCE	7 620		
TRACERF PETIT GIBIER	3 892		
ACTA MICRO HEBERGEMENT	1 356		
GRAINES	4 258		
LOCATION PHOTOCOPIEUR	227		
FNC CARTES ET ATTESTATION	592		
APNYL ACHATS	498		
CARTOUCHES	1 543		
PANCARTES	5 000		
TRACERF PLAN DE CHASSE	19 634		
HONORAIRES AVOCAT	8 000		
ORANGE	212		
VERIFONE PAYBOX	122		
<b>Total</b>	<b>76 346</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA ADHESION	62 858		
PCA CONTRAT DE SERVICES	18 602		
PCA BRACELETS CHEVREUILS	89 984		
PCA BRACELETS SANGLIERS	182 556		
PCA FORMATIONS - SECURITE	6 650		
<b>Total</b>	<b>360 650</b>		



## Notes sur le compte de résultat

## Charges et produits d'exploitation et financiers

## Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Préd/proie DEP A1-18	25 000	12 500	12 500		
Ragondins DEP A6-18	33 000	33 000	19 227		13 773
Renards DEP A6-18	23 100	23 100	14 007		9 093
Suivi préd.REG F5-18	25 000	12 500	12 500		
Anti-collis. REG F9-18	17 260	17 260	6 065		11 195
Intercult. REG F10-18	45 140	45 140	45 140		
Haies CH. REG F11-1	5 000	2 000	2 000		
PPlynx A1-19	25 000		4 000	25 000	21 000
Ragondins A6-19	33 000			33 000	33 000
Renards A6-19	23 100			23 100	23 100
<b>Total</b>	<b>254 600</b>	<b>145 500</b>	<b>115 439</b>	<b>81 100</b>	<b>111 161</b>

## Charges et Produits exceptionnels

## Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions accordées	1 474	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 051	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 974
Subventions d'investissement virées au résultat		90 349
<b>TOTAL</b>	<b>17 525</b>	<b>95 323</b>



## Autres informations

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Effectifs et rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés : l'information concernant les 3 personnes les mieux rémunérées ne peut être communiquée en raison de sa confidentialité.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	169 916
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>169 916</b>

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées en fonction de l'ancienneté acquise par les salariés au 30 juin 2019.

Le coût global du bénévolat pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 est estimé à 38 515.20 €. Ce montant représente 2 400 heures au taux de 10.03 € (valeur du SMIC au 30 juin 2019 : 24 072 €) auquel il est ajouté les charges sociales calculées au taux de 60%.

Le coût du bénévolat avait été chiffré à 37 939.20 € pour l'exercice précédent.



## Fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Autres réserves	3 264 340,92	73 838,05		3 338 178,97
Résultat de l'exercice	73 838,05		337 289,13	-263 451,08
Subventions d'investissement	128 302,49	69 710,00	102 945,03	95 067,46
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>3 466 481,46</b>	<b>143 548,05</b>	<b>440 234,16</b>	<b>3 169 795,35</b>

